

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification n°1 du plan local d'urbanisme de Chevrier

Par arrêté n°05/2023 du 03/03/2023 Madame le Maire de Chevrier a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU). L'enquête se déroulera à la mairie de Chevrier, du **mardi 28 mars 2023 au mardi 02 mai 2023 inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture : les mardis de 16h à 19h et vendredis de 9h à 12h.

A cet effet, Monsieur BOIS Jean-Philippe a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble comme commissaire enquêteur.

La modification n°1 doit notamment permettre de faire évoluer :

- Les documents n°3 « Orientations d'aménagement et de programmation » (OAP)
 - OAP sectorielles afin de permettre la réalisation de projets et d'intégrer la prise en compte de contraintes spécifiques : modification et création d'OAP
- Les documents n°4 « Règlement écrit et graphique » : compléments, corrections ou éclaircissements apportés sur les documents règlementaires, écrits et graphiques, pour en faciliter leur application et leur interprétation.
 - Evolutions du règlement écrit
 - Correction, création ou suppression d'emplacements réservés
 - Modification du règlement graphique
 - Ajout/suppression d'inscriptions graphiques

Toute information concernant le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Chevrier pourra être obtenue auprès de Madame Le Maire de Chevrier à l'adresse postale 177, Chemin des Perrières - 74520 CHEVRIER ou à l'adresse courriel mairie@chevrier.fr ;

L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale est joint au dossier

Les pièces du projet de modification n°1 Plan Local d'Urbanisme de Chevrier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés du 28 mars 2023 14h00 au 02 mai 2023 17h00 inclus, dans le lieu suivant, aux jours et heures d'ouverture habituels sur la période considérée (Mardi 16h00 – 19h00, Vendredi 9h00-12h00) sauf jour férié et jour de fermeture exceptionnelle :

Mairie de Chevrier – 177 chemin des Perrières – 74520 CHEVRIER

afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier en version dématérialisée : sur poste informatique situé à la mairie de Chevrier, aux jours et heures habituels d'ouverture,

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier relatif à l'enquête publique et faire part de ses observations et propositions par écrit :

- dans le registre d'enquête déposé dans le lieu figurant à l'article 5
- par voie postale, au siège de l'enquête, à : Monsieur le commissaire-enquêteur, Mairie de Chevrier, 177, Chemin des Perrières - 74520 CHEVRIER
- par courrier électronique à : plu.ep@chevrier.fr

Le commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Chevrier, 177 Chemin des Perrières – 74520 CHEVRIER aux jours et heures suivants :

- **mardi 28 mars 2023 de 14h à 17h**

- **mardi 18 avril 2023 de 16h à 19h**

- **mardi 02 mai 2023 de 14h à 17h.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de Chevrier - 177, Chemin des Perrières - 74520 CHEVRIER, aux jours et heures d'ouverture habituels. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Chevrier, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur sera soumis à délibération du conseil municipal en vue de son approbation.

Le Maire,
Agnès CUZIN